

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1045

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 8

À l'alinéa 42, après le mot : « sanitaires », insérer les mots :

« à usage unique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.